

Christèle Allès

La réforme du secteur de l'eau au Liban-Sud face à l'urgence de la reconstruction après la guerre de juillet 2006

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Christèle Allès, « La réforme du secteur de l'eau au Liban-Sud face à l'urgence de la reconstruction après la guerre de juillet 2006 », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 85/2 | 2010, mis en ligne le 10 octobre 2010, consulté le 01 janvier 2014. URL : <http://geocarrefour.revues.org/7852>

Éditeur : Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon
<http://geocarrefour.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://geocarrefour.revues.org/7852>
Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Géocarrefour

Christèle ALLÈS

Université Lyon 2,
GREMMO/UMR 5195, IFPO
(Institut Français du Proche-
Orient)

La réforme du secteur de l'eau au Liban-Sud face à l'urgence de la reconstruction après la guerre de juillet 2006

MOTS CLÉS

reconstruction, aide internationale, État, services d'eau, réforme, Liban, Liban-Sud.

KEY WORDS

reconstruction, international aid, state, water services, reform, Lebanon, South-Lebanon

1 - Les infrastructures de transports ont été bombardées dans tout le pays ainsi que les installations électriques, les relais de communication et les activités économiques. Près de 118 000 unités résidentielles ont été partiellement ou entièrement détruites.

2 - J'appelle Liban-Sud la région constituée par les deux mohafazats de Nabatyeh et du Liban-Sud. Cette région correspond au territoire de l'Établissement des Eaux du Liban-Sud (cf. *infra*).

3 - Le coût des dommages aux infrastructures pour l'Établissement des Eaux du Liban-Sud est estimé à 57,4 % du coût total des dommages et il faudrait y ajouter les destructions liées à l'irrigation qui sont à la charge de l'Office national du Litani et représentent 35,4 % du total (Government of Lebanon, novembre 2006, Appendix 1-Table 3). Nous nous intéresserons uniquement ici à la question de l'eau et de l'assainissement. L'irrigation

RÉSUMÉ

Cet article cherche à analyser la manière dont la reconstruction des services d'eau a été prise en charge au Sud du Liban après la guerre de juillet 2006, dans le double contexte d'un État néo-libéral où les acteurs internationaux sont très actifs et d'une réforme de la politique de l'eau en train de se mettre en place. Après avoir dressé un rapide bilan des destructions dans le secteur de l'eau, nous examinons le système d'acteurs qui a pris en charge la reconstruction, en comparant les grands mécanismes mis en œuvre à l'échelle nationale et la situation spécifique du secteur de l'eau au Liban-Sud. Cette analyse montre une situation complexe au sein de laquelle l'acteur public responsable de la gestion de l'eau a su trouver sa place, en devant toutefois défendre ou négocier sa position face à d'autres acteurs publics et aux acteurs internationaux de l'aide. Nous nous intéressons enfin à l'impact des modalités de la reconstruction sur le processus de réforme, en montrant que si l'ampleur des travaux effectués a souvent permis une amélioration des services d'eau, les pratiques d'urgence se sont parfois inscrites en faux par rapport aux stratégies de réforme à long terme.

ABSTRACT

This article analyzes the way in which water services were reconstructed in Southern Lebanon following the war of July 2006 - in a neoliberal state with very active international actors, and at a time when a reform of water policy is being put in place. After a brief overview of the damages suffered by the water sector we turn to a study of the interplay between the different stakeholders in the reconstruction process, contrasting the national endeavors with the specificities of the water sector in the region of South Lebanon. Our analysis presents us with a complex situation in which the public authority responsible for water management has found the scope to operate, but not without constantly having to negotiate or protect its position with respect to other public actors or relief agencies. Finally, we analyze the impact of the reconstruction on the process of reform, showing that if the sheer vastness of the works undertaken has often resulted in an improvement in the water service, emergency responses however have sometimes gone contrary to the long-term strategies of reform.

Dans la continuité des politiques de reconstruction après la guerre civile (1975-1990), le Liban a lancé en 2000 une réforme de la gestion de son secteur de l'eau. Mais la guerre des 33 jours, en juillet-août 2006, marquée par des bombardements israéliens massifs, a causé de lourds dommages, particulièrement concentrés dans la banlieue sud de Beyrouth, le sud du Liban et la ville de Baalbeck.

Le secteur de l'eau ne représente que 1,5 % du coût total des dommages¹. Sa remise en état a été évaluée à 40 millions de dollars, contre 120 millions de dollars pour les infrastructures de transports et 1,7 milliard de dollars pour la reconstruction des logements (Recovery and reconstitution unit, 2008). Cependant, son importance ne doit pas être sous-estimée, des destructions ciblées concernant des réservoirs et des stations de pompage ayant coupé l'eau à des villages entiers. La reconstruction des services d'eau a un caractère vital, d'autant plus que, dès le cessez-le-feu, environ 500 000 personnes réfugiées à Beyrouth et 150 000 autres réfugiées à l'étranger sont retournées dans leurs villages et villes d'origine (Government of Lebanon, août 2006).

Cet article cherche à comprendre comment l'urgence de la reconstruction des infrastructures d'eau s'articule avec la réforme de l'eau précédemment engagée. L'analyse se concentre en priorité sur la région du Liban-Sud², qui a connu les dommages les plus importants dans le

domaine de l'eau³. La présentation éclaire dans un premier temps le contexte de l'action publique au Liban, marquée par la fragmentation politique et l'affaiblissement de l'État, ainsi que par la référence au libéralisme. Puis, après un bilan des destructions dans le secteur de l'eau, nous tenterons de comprendre les logiques du système d'acteurs qui régissent la reconstruction des services d'eau. Nous nous intéresserons enfin à l'impact du processus de reconstruction sur la gestion de l'eau au Sud et, plus précisément, sur l'avancée de la réforme de la politique de l'eau.

LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA RÉFORME DE L'EAU AU LIBAN

Le système politico-économique libanais de l'après-guerre

Les politiques des années de la reconstruction sont largement guidées par un principe de laisser-faire (Leenders, 2004) qui reprend l'idéologie libérale promue par l'élite dirigeante de l'Indépendance - un libre-échange pur et dur associé à un État minimal et peu interventionniste (Gates, 1998 ; Corm, 2003) - et la renforce dans le cadre de la promotion globalisée du néolibéralisme (Fawaz, 2009). Le rôle de l'État se limite à assurer un environnement propice à l'épanouissement du secteur privé par le développement des infrastructures (eau, électricité, transports, télécommunications) (Najem, 2000). Les investissements publics liés à la reconstruction sont globalement bien répartis

sur l'ensemble du territoire (Verdeil et al., 2007) mais la politique menée par Rafic Hariri⁴ a conduit au renforcement de l'économie beyrouthine.

Cependant, le libéralisme affiché depuis la fin de la guerre civile, est limité par le fonctionnement du système politique libanais mis en place par les accords de Ta'if⁵. Reinoud Leenders a montré qu'en donnant des pouvoirs presque identiques aux trois présidents (le président de la République – maronite, le président du Conseil des ministres – sunnite, le président de l'Assemblée Nationale – chiite), le nouveau règlement politique avait entraîné une compétition pour la redistribution des ressources de l'État à leurs clientèles respectives. La gestion de la chose publique se caractérise non par le jeu des institutions formelles de l'État, mais par celui d'une multitude de réseaux⁶ sociaux qui viennent réguler et contraindre l'économie du pays (Leenders, 2004). Le système libanais ne repose donc pas sur un État minimal d'un côté et un secteur privé florissant de l'autre mais sur une immixtion constante des intérêts publics et privés, voire une dissolution de la distinction entre ceux-ci. Le « développement équilibré » inscrit dans les accords de Ta'if se résume alors à une forme de marchandage dans lequel chacune des régions, représentée par ses chefs politiques et/ou communautaires, réclame son compte de projets de développement ou de subventions (Nahas, 2006).

Outre ces éléments structurels, la reconstruction ne peut être comprise en dehors des événements politiques qui ont marqué le pays depuis l'assassinat de Rafic Hariri en 2005. Cet attentat et les manifestations contre la présence syrienne au Liban qui l'ont suivi, ont donné lieu à une scission du paysage politique en deux groupes, avec une coalition menée par le Hezbollah d'un côté et le bloc du Futur mené par Saad Hariri⁷ de l'autre. Cette dernière coalition a remporté les élections législatives de 2005, mais sans majorité absolue, ce qui a conduit à la formation d'un « gouvernement d'union nationale ». Après la guerre de juillet 2006, les tensions entre les deux groupes ont débouché sur la démission des ministres de l'opposition et à l'organisation d'un sit-in de ses partisans dans le centre ville. Le gouvernement a alors été bloqué durant plusieurs mois. Ainsi, comme le souligne Karim Eid-Sabbagh, « *the reconstruction process happens in this atmosphere of political confrontation amid accusations of treason on one hand, on the other hand of precipitating the country into war, or of reliance on foreign powers be they America and Europe or Syria and Iran* » (Eid-Sabbagh, 2007, p. 89). Cette atmosphère de confrontation pèse particulièrement dans le Sud, région majoritairement chiite et largement contrôlée par le Hezbollah depuis le retrait des troupes israéliennes en 2000 (Picard, 2000). La question

est de savoir comment les institutions de l'État, dominées par le bloc du Futur, peuvent continuer à intervenir sur un terrain acquis à ses adversaires.

Dernier point important pour analyser la reconstruction après juillet 2006 : la place des acteurs internationaux au Liban. L'endettement massif de l'État libanais - 38 milliards de dollars fin 2005, soit 170 % du PIB (Vignal, 2007) - ne lui autorise qu'une faible capacité d'investissement. Depuis 1998, des restrictions budgétaires ont conduit le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR)⁸ à se tourner vers les financements extérieurs pour réaliser ses projets, ceux-ci devenant rapidement majoritaires. Cette situation influe fortement sur la manière dont l'État libanais formule des stratégies pour le développement et l'aménagement de son territoire, car la disponibilité d'un financement extérieur est devenue un argument décisif en faveur de la réalisation d'un projet (Nahas, 2006). Ces acteurs peuvent par ailleurs s'avérer plus intrusif à travers les conditions parfois associées aux prêts, comme ce fut le cas concernant la réforme de la politique de l'eau.

La réforme de la politique de l'eau en cours depuis 2000

Celle-ci répond en effet largement aux injonctions de la Banque Mondiale, à laquelle se sont ensuite associés d'autres bailleurs de fonds finançant des infrastructures hydrauliques au Liban (Francblu, 1999). A l'instar de nombreuses réformes du secteur de l'eau mises en place dans les pays du Sud depuis les années 1990⁹, souvent dans le cadre des plans d'ajustement structurels promus par la Banque Mondiale et le FMI, elle vise au transfert d'un modèle de gestion de l'eau transnational défini dans le contexte plus général de la promotion du développement durable et de la « bonne gouvernance » (Francblu, 1999 ; Ghiotti, 2004). Ce modèle repose sur trois principes : la décentralisation de la gestion de l'eau et la participation des usagers, la gestion intégrée, la tarification à coût complet et plus largement la marchandisation voire la privatisation de la gestion de l'eau (Ghiotti, 2004). Son application au Liban a été négociée (Francblu, 1999, Féré, 2007) mais la réforme votée en 2000 reprend globalement ces trois principes. Alors que la gestion de l'eau était auparavant en même temps centralisée et fragmentée entre plusieurs acteurs d'échelon central, régional et local (Francblu, 1999), l'objectif de la réforme est de la rationaliser en regroupant les compétences en matière d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement sous la coupe de quatre établissements régionaux¹⁰ (gestion intégrée). Par ailleurs, un transfert de compétences est opéré du ministère de l'Eau et de l'Energie (MEE) vers ces établissements. Ils sont chargés des études, de

est importante mais elle ne relève pas *a priori* de l'urgence.

4 - Pour le caractère néo-libéral de la reconstruction menée par Rafic Hariri au sortir de la guerre civile, on pourra lire le mémoire de Karim Eid-Sabbagh (2007).

5 - Signés en 1989, les accords de Ta'if sont un document d'entente nationale destiné à mettre fin au conflit civil qui a secoué le pays à partir de 1975.

6 - Les réseaux sont définis par l'auteur comme suit : « *intricate, multifaceted, durable relationships in which horizontal forms of exchange are paramount* » (Leenders, 2004, p. 177)

7 - Saad Hariri est le fils de Rafic Hariri, l'ex-premier ministre libanais assassiné le 14 février 2005.

8 - Le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR), créé en 1977 pour prendre en charge la reconstruction liée à la guerre civile, a la charge de planifier, de programmer, d'assurer le financement et de superviser l'exécution des projets de reconstruction et de développement. La plus grande partie des prêts et dons accordés par des bailleurs de fonds étrangers passe par cette institution.

9 - Pour un aperçu général des réformes concernant le secteur de l'eau dans les pays du Sud, on se réfère aux analyses de Karen Bakker (Bakker, 2003). Concernant les terrains africains, on pourra lire l'étude de Sylvie Jaglin (Jaglin, 2005) et celle de Graciela Schneider-Madanés sur l'Amérique latine (Schneider-Madanés, 2001). Sur des terrains plus proches du nôtre, les réformes du secteur de l'eau ont été analysées par Khadija Darmame en Jordanie (Darmame, 2003) et Aude

Tableau 1 : Les destructions dans le secteur de l'eau après la guerre de juillet 2006

Unités	Nb endommagées ou détruites	Localisation
Réservoirs	1 42 <i>dont détruits</i> <i>dont endommagés</i>	Baalbeck Liban-Sud
Pompes	3 5 7 1 3 1	Liban-Sud Baalbeck Bekaa Ouest Zahleh el Moulalaqa Qasmieh Mont Liban
Puits artésiens	2	Liban-Sud
Réseau	1 465 27 1 2 3 2 4 8 2	Liban-Sud Baalbeck Bekaa centrale Bekaa ouest Litani Akkar (Halba) Akkar (Qobayat) Mont Liban Banlieue sud (Beyrouth)
Bâtiments des établissements des eaux	2	Liban-Sud

sources : site internet www.rebuildlebanon.gov.lb et EELS, septembre 2006

destructions occasionnées aux réseaux d'assainissement et aux réseaux électriques. Les premières ont créé des situations d'urgence sanitaire, d'autant que des fuites dans les réseaux d'assainissement ont contaminé des sources d'eau potable¹⁴. Les secondes ont rendu la distribution de l'eau problématique dans un système reposant presque entièrement sur le pompage. Le relief de cette région et la localisation des ressources en eau nécessitent en effet de faire remonter l'eau sur plusieurs centaines de mètres pour pouvoir la distribuer. On comptait également avant la guerre quelques 244 forages destinés à l'alimentation de un ou deux villages.

FAIRE FACE À L'URGENCE : QUEL SYSTÈME D'ACTEURS ?

Du point de vue du rôle de l'Etat et des acteurs internationaux, les mécanismes généraux de la reconstruction post-2006 s'inscrivent pleinement dans la logique libérale évoquée ci-dessus. Ce constat s'applique globalement au secteur de l'eau, quoique d'une manière plus nuancée.

Les grands mécanismes de la reconstruction : stratégies de décharge et stratégies de contournement

Dès avant la fin des hostilités, ONG et agences onusiennes arrivent en masse sur le territoire libanais, venant renforcer les bataillons d'acteurs internationaux déjà présents. Selon lebanon-support.org¹⁵, 90 ONG internationales sont présentes sur le terrain (Eid-Sabbagh, 2007), auxquelles il faut ajouter les bailleurs de fonds occidentaux (USaid, Union Européenne) et arabes (le Fonds koweïtien par exemple), les États donateurs, au premier rang desquels les États du Golfe (Arabie Saoudite, Qatar, Émirats Arabes Unis, etc.) et les ONG locales, issues de la société civile ou affiliées à un parti politique. En parallèle,

Signoles en Palestine (Signoles, 2004 et 2010).

10 - L'Établissement des eaux du Liban-Nord (EELN), l'Établissement des eaux du Liban-Sud (EELS ou SLWE – South Lebanon Water Authority), l'Établissement des eaux de la Bekaa (EEB), l'Établissement des eaux de Beyrouth – Mont-Liban. (EEBML).

11 - Le Conseil du Sud est responsable de la réhabilitation des réseaux d'eau potable dans les deux mohafazats du Sud du pays (World Bank, 2009).

12 - Le Fonds central pour les déplacés doit fournir des services de bases, dont l'approvisionnement en eau, aux foyers déplacés pendant la guerre civile (World Bank, 2009).

13 - Certains chiffres sont discutables. La faiblesse des destructions sur les réseaux dans la banlieue sud de Beyrouth notamment semble peu réaliste.

14 - Le cas s'est présenté à Nabatyeh par exemple.

15 - www.lebanon-support.org, plate-forme de coordination de l'aide d'urgence et de la reconstruction.

l'exécution, de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des équipements alors que le MEE n'est plus responsable que de la planification et de la régulation au niveau national. Cette réforme combine ainsi décentralisation vers les établissements de compétences auparavant étatiques et reconcentration ou recentralisation, pour certaines fonctions auparavant assumées par les offices de l'eau à l'échelle des cazas ou par les municipalités (Ghiotti, 2004 ; Féré, 2006 et 2007). Les prérogatives des nombreux autres organismes de l'État central en matière de gestion de l'eau (notamment le CDR, le Conseil du Sud¹¹ et le Fonds central des déplacés¹²) ne sont cependant pas formellement mises en question (World Bank, 2009). La rationalisation passe aussi par la fixation d'objectifs de rentabilité (marchandisation). Les établissements doivent être autonomes financièrement et donc parvenir à recouvrer les coûts de fonctionnement et d'investissements. Dans ce but, l'application de différents principes est préconisée : la tarification à coût complet, l'organisation des établissements sur des bases commerciales avec réalisation d'un plan d'affaire, la participation du secteur privé (Catafago et Jaber, 1999).

C'est dans cette configuration que nous voulons interroger la reconstruction des services d'eau en tentant de saisir comment les acteurs publics ont pu, ou non, investir la scène de la reconstruction et selon quelles modalités. L'objectif est notamment d'identifier les mécanismes qui ont présidé aux interactions entre les différents acteurs publics, mais aussi entre acteurs publics et acteurs internationaux spécialistes de l'urgence et de la reconstruction, omniprésents dans l'après-guerre de 2006. La question de la réforme de la politique de l'eau sera au cœur de notre analyse, d'une part en interrogeant la capacité du nouvel Établissement des Eaux à s'affirmer en tant qu'acteur dans le processus de reconstruction, d'autre part en analysant la manière dont une telle situation d'urgence a pu influencer un processus de réforme ancré dans le temps long, et qui reste encore largement à consolider.

UN VASTE CHANTIER DE RECONSTRUCTION

Le tableau 1 présente une vision synthétique des destructions occasionnées au secteur de l'eau durant la guerre de juillet 2006¹³. Outre l'importance des dégâts au Liban-Sud, il fait apparaître deux types de dommages :

- des destructions sur les réseaux, que l'on peut considérer comme des dommages collatéraux des bombardements frappant les villages ou d'autres installations,
- des destructions plus ciblées, sur les réservoirs, les stations de pompage, les puits.

Pour comprendre la situation du secteur au sortir de la guerre, il faut ajouter à ces chiffres les

les acteurs publics apparaissent plutôt en retrait et, avant même la fin du conflit, leur inefficacité concernant l'aide aux réfugiés est pointée du doigt par les multiples acteurs de la société civile (Raymond, 2007).

Retrait de l'État et omniprésence des acteurs internationaux relèvent de deux dynamiques concomitantes. Tout d'abord, la stratégie étatique pensée au niveau national s'appuie assez généralement sur un principe de décharge sur les ONG, les agences de l'ONU et les bailleurs de fonds. C'est pourquoi les choix opérés concernant les modalités de la reconstruction ainsi que l'observation des pratiques ont amené certains observateurs à parler d'une reconstruction néolibérale. Pour Karim Eid-Sabbagh : « *the government of the latest reconstruction, under the coercitive weight of the national debt, involved a range of other players and outsourced efforts to international agencies, NGOs, donors, and donor states* » (2007). On ne retiendra ici que deux exemples permettant d'illustrer ce propos.

Les modalités d'établissement d'une stratégie de reconstruction

Karim Eid-Sabbagh a montré que le document présentant la stratégie de reconstruction du gouvernement était le résultat du travail effectué par les ONG et les agences onusiennes lors des réunions de coordination organisées par ces dernières. Le gouvernement n'a donc fait que choisir parmi les projets proposés lors de ces réunions, gardant le pouvoir de décision, mais laissant aux ONG et aux agences l'essentiel de la planification.

Les modalités du financement de la reconstruction

Les options choisies pour faire transiter les quelques deux milliards de dollars d'aide promis lors de la conférence de Stockholm et à sa suite offrent la possibilité aux financeurs de passer outre les institutions étatiques. Quatre principaux mécanismes de décaissement ont été établis : le dépôt sur des comptes joints bailleur/État à la banque centrale ; l'exécution des projets par les donateurs eux-mêmes ; l'acheminement de l'aide à travers les ONG et les agences de l'ONU ; les dons à un fond géré par le PNUD et distribué aux agences onusiennes (Eid-Sabbagh, 2007). Chacun de ces mécanismes laisse au moins une large marge de manœuvre aux bailleurs de fonds dans l'utilisation de l'aide qu'ils pourvoient.

Le retrait de l'État libanais ne relève cependant pas seulement d'un choix du gouvernement. Il doit aussi être compris dans le cadre des stratégies de contournement des acteurs publics par les partis, les ONG et les bailleurs. Deux exemples nous semblent intéressants.

Tout d'abord, l'idée des villages adoptés, lancée par le Qatar, donne la possibilité aux bailleurs de fonds de choisir un village ayant subi des destructions durant l'agression israélienne et de prendre en charge tout ou partie de sa reconstruction. Cette formule a eu un grand succès¹⁶ et elle a finalement été largement promue par le gouvernement. Cependant, elle a été conçue au départ par le Qatar comme une stratégie de contournement de l'État, ce dernier étant à peine consulté. Selon la porte-parole du Haut Comité de Secours (HCS), « *le Qatar n'est jamais venu demander la permission au gouvernement. Nous essayons de coopérer avec eux mais ils disent 'nous allons faire ça, ça et ça nous-mêmes', et nous ne pouvons pas refuser car nous avons besoin que le travail soit fait rapidement* »¹⁷.

On retrouve la même attitude de contournement des institutions étatiques par les ONG internationales et certains bailleurs de fonds occidentaux. Lors d'un atelier de travail sur la reconstruction organisé par l'Office of Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)¹⁸, les acteurs présents ont reconnu qu'ils avaient souvent mis de côté les acteurs publics, agissant comme s'ils traitaient une situation d'urgence dans un État failli où aucun appareil de gouvernement complet n'existait¹⁹.

L'analyse de la reconstruction dans le secteur de l'eau au Liban-Sud offre une vision plus complexe et révèle la diversité des attitudes et des stratégies des acteurs engagés.

Reconstruire les services d'eau au Liban-Sud : des acteurs nationaux difficiles à trouver

Trois acteurs sont concernés :

Le ministère de l'Énergie et de l'Eau (MEE). Responsable de la politique de l'eau à l'échelle nationale, il constitue, selon le *National Early Recovery Process* (Government of Lebanon, août 2006), l'institution publique de référence concernant toutes les initiatives dans le domaine de l'eau et de l'électricité. Cependant, il n'est jamais présent aux réunions de coordination et, pour les ONG et les agences qui ont travaillé dans le domaine de l'eau, son rôle est surtout de « signer les papiers »²⁰. Deux témoignages viennent nuancer ce propos en le replaçant dans le contexte politique de l'époque. Pour le directeur de l'EELS, le ministère s'est engagé dans la reconstruction dans le Sud en la personne de son ministre, Mohammed Fneish, un membre du Hezbollah originaire de la région, jusqu'à sa démission en décembre 2006. Il a appuyé les demandes de fonds de l'EELS auprès du Haut-Comité du secours ainsi que des demandes de recrutement de personnel²¹. Le responsable du secteur de l'eau au CICR, exprime la même idée

16 - On compte par exemple 29 villages adoptés par l'Arabie Saoudite, 21 par le Koweït... et seulement quatre pour le Qatar, mais ce sont ceux qui ont connu les destructions les plus importantes (*As-safir*, octobre 2006)

17 - *The Daily Star*, 26 mars 2007, *Official assessments don't match up with damage in South*, par Ohrstrom L.

18 - Agence de l'ONU chargée de la coordination entre les différents acteurs de l'aide après une catastrophe humanitaire.

19 - Minutes de la réunion de coordination pour le secteur eau et assainissement, à Tyr, le 10 octobre 2006.

20 - Entretien UNICEF.

21 - Entretien EELS.

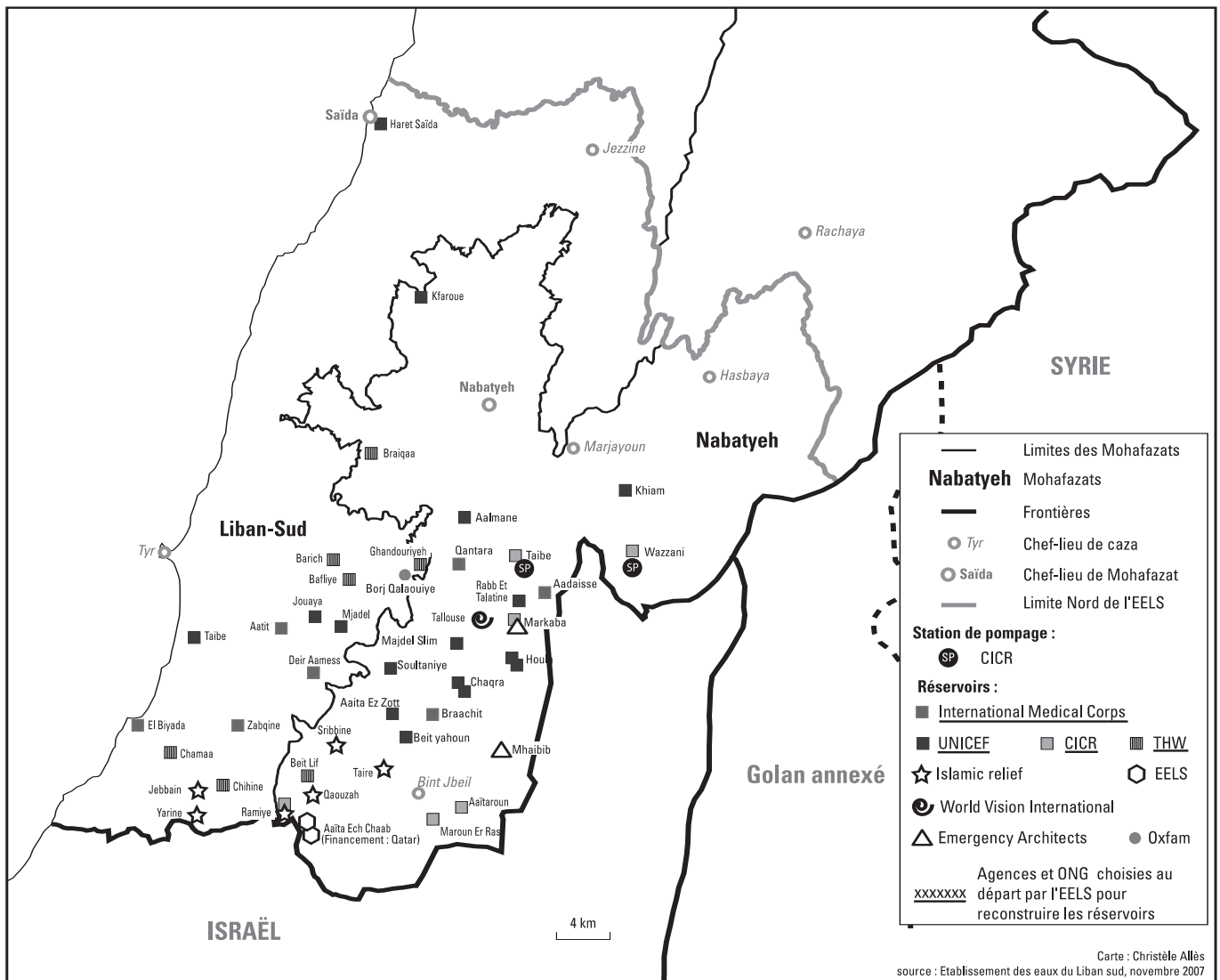


Figure 1 : Les acteurs de la reconstruction des réservoirs d'eau potable

avec plus de neutralité en notant qu'il a travaillé en collaboration avec le ministère tant qu'il y en a eu un²².

22 - Le remplaçant de Mohammed Fneish, M. Safadi, n'était que ministre par intérim et était originaire du Nord du pays.

23 - Les chiffres utilisés dans ce paragraphe sont tirés du site www.rebuildlebanon.gov.lb

Le CDR, acteur principal de la reconstruction dans les années 1990-2005, paraissait appelé à un rôle de coordination en 2006. Il a pourtant été mis sur la touche dès le départ, et son président, Fadl Shalaq, partisan d'une attitude interventionniste de l'État dans la reconstruction, a été poussé à la démission et remplacé par Nabil Jisr, plus proche des positions du gouvernement de Fouad Siniora (Quilty et Ohrstrom, 2007). Cette institution a cependant eu un rôle d'encadrement de l'action des bailleurs de fonds exécutant directement des projets sur le terrain. À l'exception des villages adoptés, ceux-ci devaient en effet signer des conventions de financement avec le CDR et obtenir son autorisation, ainsi que celle de l'EELS, pour effectuer les travaux.

Enfin, le Haut-Comité du Secours (HCS) est l'organisme rattaché au Conseil des ministres chargé de répondre aux situations d'urgence. Principal bénéficiaire des donations en argent faites à l'État libanais, il est chargé de les répartir entre les différents secteurs de l'aide et de la reconstruction. Cependant, la majorité de l'aide a transité par d'autres biais et l'action du HCS s'est finalement cantonnée à deux secteurs : le ramassage des gravats (plus de 50 % des dépenses) et l'aide d'urgence (aide alimentaire,

matelas, secours...) (plus de 20 % des dépenses)²³. Concernant le secteur de l'eau, l'aide apportée apparaît bien maigre au regard des besoins : elle représente environ un million de dollars, alors que les besoins ont été chiffrés à plus de 30 millions de dollars pour la restauration d'un service de base (Government of Lebanon, août 2006). L'aide apportée au secteur de l'eau est cependant supérieure à celle apportée à d'autres secteurs relativement à son poids dans les destructions : le secteur de l'électricité n'a pas reçu d'aide du HCS alors qu'elle représente 25 % du coût des dégâts aux infrastructures.

Le partage des rôles entre les ONG et l'EELS

L'action des institutions gouvernementales reste cependant insuffisante, rendant l'intervention d'acteurs non étatiques nécessaire. La majeure partie des travaux de reconstruction des infrastructures d'eau potable et d'assainissement a été réalisée par des ONG internationales et par l'UNICEF, et financée par des bailleurs de fonds comme l'USaid et l'Union Européenne à travers son programme d'urgence ECHO (European Commission European Aid). La carte de la reconstruction des réservoirs et des stations de pompes est révélatrice du rôle majeur joué par les ONG (fig. 1) : outre la réhabilitation des réservoirs, elles ont distribué de l'eau potable, effectué des travaux de réparation ou de renouvellement des réseaux, installé des

systèmes de chloration, équipé des stations de pompage et des forages avec des générateurs et distribué du fioul pour les faire fonctionner durant plusieurs mois après la fin de la guerre.

L'EELS a, quant à lui, réalisé une très grande partie des réparations sur les réseaux dès le cessez-le-feu²⁴. Cependant, ses capacités d'intervention ont été limitées par la faiblesse de la somme allouée par le HCS, mais aussi par ses difficultés de fonctionnement²⁵, sur le plan financier (factures impayées et connexions illégales représentent 32 % des coûts liés à la distribution de l'eau (SLWE, 2004)) comme sur celui des ressources humaines (sur les 872 employés que prévoit son organigramme, l'EELS n'en compte que 222, dont seulement deux ingénieurs²⁶). Mais, malgré ses faibles capacités, l'EELS a peu à peu réussi à prendre le contrôle de l'organisation de la reconstruction et à s'imposer en acteur crédible et légitime de la gestion de l'eau face aux acteurs internationaux.

Dans les quelques jours qui ont suivi l'arrêt des hostilités, un très grand nombre d'ONG sont arrivées sur le territoire libanais et ont commencé à travailler dans le Sud en ordre dispersé. Certaines ont fait le choix de passer par les canaux officiels, mais la plupart ont travaillé directement avec les municipalités, ce qui a donné lieu à de multiples duplications et à une faible efficacité de leur action. Une coordination a cependant été mise en place dès le cessez-le-feu par l'UNICEF sous la forme de réunions de secteur (*cluster meetings*) au cours desquelles les ONG ont été invitées à présenter leur action.

L'EELS n'a donc pas été responsable de la coordination des activités au début de la reconstruction, les réunions étant organisées par l'UNICEF à son siège de Beyrouth et dans ses bureaux de Tyr. Cependant, les minutes des réunions montrent que l'UNICEF agit comme un intermédiaire entre les ONG et l'EELS. Selon le représentant de l'agence de l'ONU de l'époque : « *The cluster coordinator has circulated the list of commitments/intentions already made and in this regard is providing an administrative service to SLWE. However it should be noted that UNICEF is not 'allocating' projects. The ultimate responsibility lies with SLWE* »²⁷. Cette répartition des rôles avait été négociée entre les deux institutions car les faibles capacités de l'EELS et le grand nombre d'ONG²⁸ sur le terrain ne lui permettaient pas de prendre en charge la coordination (la seule personne parlant une langue étrangère à l'EELS est son directeur). Une fois le nombre d'ONG réduit à une dizaine, l'UNICEF a laissé le *leadership* des réunions au directeur de l'EELS et celles-ci se sont tenues dans les bureaux de l'Établissement, à Saïda.

De plus, alors que son directeur ne dirigeait pas encore les réunions de secteur, l'EELS avait réussi à faire passer certaines règles et à faire respecter ses priorités. Une réunion a été menée sur les procédures à appliquer dans le cadre de la législation libanaise, la nécessité de remettre l'ensemble des installations à l'EELS a été répétée maintes fois, ainsi que le refus de l'EELS de prendre en charge les nouveaux forages. La réunion concernant la reconstruction des réservoirs est révélatrice du rôle qu'a pu jouer l'établissement des eaux dans la coordination²⁹. Elle montre que l'EELS est parfois parvenu à imposer ses choix : alors que de très nombreuses ONG voulaient prendre en charge des réservoirs, le directeur de l'établissement n'a tout d'abord accepté la participation que de quatre d'entre elles (UNICEF, IMC, THW et CICR) qui l'avaient approché rapidement et avaient signé des lettres d'intention avec lui. Si d'autres agences voulaient participer, elles devaient faire de même (cf. fig. 1). Mais cette réunion montre également que l'EELS se trouvait en position de coordonner, mais pas toujours d'imposer ses positions. Alors que son directeur a affirmé lors de cette réunion que seules les normes libanaises prévaudront dans la réalisation des projets, les minutes des réunions suivantes révèlent que certaines d'entre elles ont été négociées car elle ne convenait pas aux standards des ONG³⁰.

Au final, le directeur de l'EELS considère qu'environ 80 % des ONG ont suivi ses conditions et respecté ses priorités. Cependant, si la reconstruction s'est finalement organisée autour de l'EELS, c'est en grande partie le résultat de la volonté de certaines agences, comme le CICR, l'UNICEF ou l'UE, de travailler avec les acteurs publics existants. Malgré ces soutiens, les objectifs de l'EELS ont parfois été mis à mal par des acteurs aux logiques différentes voire contradictoires.

Un jeu brouillé par des objectifs et des logiques d'actions contradictoires

La logique de l'EELS consistait à rétablir les services d'eau sur son territoire d'action, voire à les améliorer, en faisant en sorte que les moyens de ce rétablissement ne nuisent pas à ses objectifs sur le long terme, au premier rang desquels se trouvait la diminution de la facture d'électricité (SLWE, 2004). Dans la pratique, cette ambition s'est heurtée aux logiques animant trois autres acteurs.

La logique de « course au drapeau » de certaines ONG.

L'obtention de fonds par les ONG est liée au nombre de projets qu'ils peuvent proposer à un

24 - Entretien EELS, municipalités de Kham et de Nabatyeh.

25 - Les difficultés de fonctionnement de l'EELS ne lui sont pas spécifiques et les autres établissements connaissent des contraintes similaires, par exemple au Liban -Nord (Verdeil, Féré, Scherrer, 2009).

26 - Entretien EELS.

27 - Minutes du cluster meeting du 29 septembre 2006.

28 - Le chiffre de 60-70 ONG aux premières réunions est avancée (Entretien UNICEF).

29 - Minute du cluster meeting du 3 octobre 2006.

30 - Minute du cluster meeting du 10 octobre 2006.

31 - Jean-Luc Dinghi, de l'ambassade de France, parle d'une « guerre terrible entre les ONG pour la mainmise sur les projets » (entretien avec l'auteur). Karim Eid –Sabbagh parle quant à lui de « *sticker economy* » (2007).

32 - Deux tentatives de forage ont été réalisées par la Croix-Rouge française, à partir d'une étude commanditée par l'ambassade de France. Mais elles ont toutes deux échouées.

33 - Entretien avec l'auteur.

34 - Celui-ci repose sur la distribution de compensations pour les maisons endommagées ou détruites.

35 - Entretiens EELS et CDR.

36 - Nous n'avons pas eu d'autres informations concernant ce schéma qui n'a jamais été évoqué par nos interlocuteurs. Un plan de développement du réseau d'assainissement a par ailleurs été réalisé par l'EELS avant la guerre, avec l'appui de l'Usaid.

37 - The Monthly, mars 2009, After 39 years – The Council of the South : is it a need or a pawn in the Zu'amas' feud, issue 80, p. 12-13.

bailleur. Dans les premiers mois de la reconstruction, acteurs et observateurs ont décrit une véritable compétition des ONG pour le territoire, une course de vitesse pour marquer de leur sigle³¹ les villages aidés. De plus, les objectifs des bailleurs ne correspondent pas toujours aux priorités de la reconstruction. Alors que la guerre a majoritairement touché des villages chiites, des ONG ont voulu travailler aussi dans des villages chrétiens pour répondre à la demande de travailler avec toutes les communautés libanaises. C'est le cas d'ACTED auquel l'établissement a finalement assigné la réhabilitation de deux réservoirs dans le *caza* de Jezzine, travail utile à l'EELS mais non prioritaire dans le contexte de l'après-guerre.

La logique des municipalités.

Nombre d'entre elles réclament la construction de forages pour sécuriser leur approvisionnement en eau, ce qui va à l'encontre de la stratégie de l'établissement qui cherche à réduire l'utilisation du pompage. Trois forages ont cependant été construits dans la région de Nabatiyeh (à Doueir, Aadchit et Nabatiyeh el Faouqa) et une tentative du même type a avorté à Rmeich³². Quelles conclusions en tirer ? Celle d'un manque de coordination entre le ministère et l'EELS : à Doueir, un forage a été réalisé avec un financement du Fonds koweïtien, sans que l'établissement soit au courant, mais avec une autorisation du ministère. Mais aussi celle de la faiblesse de l'EELS face aux initiatives locales. En effet, le directeur de l'EELS a accepté certains forages car, de son propre aveu, il lui était difficile de faire autrement : les municipalités avaient trouvé elles-mêmes un financement et il n'avait pas de solution alternative à proposer à court terme face aux pénuries d'eau que connaissent ces villages³³. Par ailleurs, des observateurs ont fait état de pressions politiques pour que le forage de Rmeich soit accepté par l'établissement.

Les logiques clientélistes constituent en effet un dernier niveau d'analyse pour comprendre certaines logiques de la reconstruction. Des travaux d'amélioration des infrastructures ont été décidés sur la demande de personnalités politiques. Le directeur de l'EELS évoque la requête de la ministre de l'Éducation (sunnite) pour que des projets soient réalisés dans des villages sunnites de la région de Naqoura. L'exemple du Conseil du Sud est également révélateur. Créée en 1970 pour mener des actions de développement dans le Sud, cette institution a été chargée du programme étatique de reconstruction de l'habitat après la guerre de 2006³⁴. Pourtant, elle est intervenue ici et là dans le domaine des services d'eau, notamment pour les projets impliquant le Fonds koweïtien. C'est en effet au Conseil du Sud, plutôt qu'à l'EELS, que le Fond Koweïtien s'est adressé pour réaliser ses

projets dans le domaine de l'eau³⁵. De plus, dans les minutes de la réunion de coordination pour le secteur de l'habitat (15 décembre 2006), le Conseil du Sud affirme que le Koweït aurait promis de financer une partie d'un plan de développement des réseaux d'assainissement au Sud réalisé par ses soins³⁶. Institution publique, le Conseil du Sud a été phagocyté par le mouvement chiite Amal dès les années 1980, et a largement servi à ce parti d'outil de clientélisme (Ingels, 1999 ; Harb, 2005). Il est cependant sur le déclin depuis les années 2002-2003 : son budget diminue chaque année et dès 2005, un texte proposant sa disparition a été inclus dans les discussions sur le budget³⁷. L'intrusion du Conseil du Sud dans le domaine de l'eau et ses relations avec le Fonds koweïtien peuvent ainsi être interprétées comme un moyen de renforcer les bases clientélistes d'Amal à un moment où l'une des principales institutions redistributrices qu'elle contrôle est menacée.

Deux premières conclusions peuvent être tirées de l'observation de la reconstruction du secteur de l'eau au Liban-Sud. Tout d'abord, les logiques d'action en contexte d'urgence sont loin d'être déconnectées des logiques plus générales de l'action publique au Liban. L'intervention d'acteurs publics selon des logiques de réseaux politiques et communautaires fait pendant au positionnement libéral plus général du gouvernement. Ensuite, si l'EELS a réussi à trouver sa place dans le processus de reconstruction et à imposer ses objectifs et ses priorités, notamment grâce à l'appui de certains bailleurs de fonds, l'affirmation de l'établissement subit d'un autre côté la concurrence de municipalités et d'autres acteurs publics investis dans le Sud.

LA RECONSTRUCTION ET LA RÉFORME : UN BILAN AMBIVALENT

Les modalités de la reconstruction ont influé sur le processus de réforme de la politique de l'eau en cours, entre développement des services d'eau et mise en question des stratégies de réforme sur le long terme. Les pratiques observées ne relèvent pas seulement de pratiques d'urgence, mais dépendent plus généralement de la manière dont est mis en œuvre le processus de réforme au Liban.

De la reconstruction au développement des services d'eau

Dans une certaine mesure, le processus de reconstruction a permis de mener des opérations de développement. Leur importance est difficile à évaluer faute d'un aperçu précis de l'état du système avant la guerre ainsi que des destructions. Cependant, des réservoirs et des canalisations ont été redimensionnés lors de leur reconstruction, des machines renouvelées

intégralement lors de la réfection d'une station de pompage, etc. Par ailleurs, des améliorations du service sans lien avec la reconstruction proprement dite ont été réalisées comme le renouvellement de l'ensemble des canalisations du réseau d'adduction Saïda-Jezzine, ou encore l'installation de 130 systèmes de chloration et d'un grand nombre de générateurs, etc. On pourrait ainsi multiplier les exemples, les besoins de l'EELS étant venus rencontrer les désirs d'aide des ONG et des bailleurs : « *Concerning the limited amount of reservoir repair and reconstruction work available³⁸, Mr. Ahmad Nizam pointed out that there was more work that could be done to improve the functioning of the water supply system in South Lebanon. So if agencies had funding available that was allowed to support work that was not strictly resulting from war damage then he would be happy to discuss with the agencies concerned³⁹* ».

Cependant l'amélioration des services d'eau après la guerre de 2006 reste fragmentaire. D'une part, une partie des opérations de développement lancées par les ONG a pris fin avec le déclenchement de la crise de Nahr El-Bared en mai 2007 et la réorientation des crédits alloués vers le Nord. D'autre part, le niveau de service prévalant avant la reconstruction, pourtant médiocre, n'a pas pu être retrouvé dans les villages les plus touchés par les bombardements, plus de trois ans après la fin du conflit⁴⁰.

Pratiques d'urgences versus stratégies de réforme

Un second bilan peut être dressé en fonction de l'impact du processus de reconstruction et de ses modalités sur les stratégies de réforme à long terme de l'établissement.

Une grande partie du système d'approvisionnement en eau du Sud a été conçue pendant des situations de conflit. Outre les réseaux construits dans les années 1960 par le ministère des Ressources Hydrauliques et Électriques, le système fonctionne en effet sur des forages réalisés par le Conseil du Sud durant l'occupation israélienne (1978-2000) et dans les années qui ont suivi la libération. De plus, 22 ans d'occupation ont créé une forte distance vis-à-vis de l'État et encouragé des pratiques de contournement des services publics sous la forme de branchements illégaux et de non-règlement des factures d'eau⁴¹.

Depuis sa création, les stratégies élaborées par l'établissement tentent de résorber la situation issue de cette période, en travaillant autour de trois axes principaux⁴² :

- diminuer le nombre de forages et renforcer les systèmes gravitaires pour abaisser la facture d'électricité de l'établissement ;

- récupérer la propriété des infrastructures réalisées directement au niveau des municipalités pour s'affirmer comme seule autorité de gestion de l'eau ;

- résorber les pratiques frauduleuses et mettre en place une tarification permettant à l'établissement d'améliorer son autonomie financière.

Dans les trois cas, les pratiques d'urgence de l'après-guerre ont contredit ces objectifs. Plusieurs forages ont été réalisés et certaines ONG ont installé du matériel sans en déterminer la propriété ou en le remettant aux municipalités⁴³. De plus, selon le directeur de l'EELS, « *la guerre [leur] a fait faire un bon en arrière* » concernant les pratiques frauduleuses. Sur le plan financier, la situation est encore aggravée par la décision du Parlement de bloquer les factures d'eau des foyers touchés par les destructions, sans qu'aucune compensation ne soit versée à l'Établissement. Enfin, la politique d'augmentation du coût du service initiée par l'EELS avant la guerre a été arrêtée nette par le conflit.

En contrepoint, cette situation de crise a permis à l'Établissement d'obtenir l'autorisation de recruter du personnel. Fin 2009, ce recrutement vient tout juste de débiter, mais les difficultés de l'EELS à gérer une telle situation avec de tels manques en termes de ressources humaines auront permis d'appuyer cette demande, formulée depuis déjà plusieurs années, et de la faire aboutir⁴⁴. Par ailleurs, l'exemple de l'ONG italienne CISP montre que des questions de propriété des infrastructures ont également pu être résolues. Dans un village où la municipalité refusait de transférer la responsabilité des forages à l'établissement jusqu'à la guerre, l'ONG ne les a réhabilités qu'à condition qu'un accord soit signé entre les deux parties pour résoudre ce conflit, permettant à l'EELS de récupérer des infrastructures qui lui échappaient jusque-là⁴⁵.

Les pratiques observées durant cette situation d'urgence ne s'opposent donc pas nécessairement au processus de réforme. Par plusieurs aspects, elles correspondent en fait aux pratiques ayant cours plus généralement dans la mise en œuvre de la réforme de l'eau.

L'omniprésence des acteurs de l'aide dans la reconstruction du secteur de l'eau a été exacerbée par la situation d'urgence mais elle est loin d'être exceptionnelle. La mise sur agenda de la réforme est l'œuvre de la Banque Mondiale associée à plusieurs grands bailleurs de fonds (cf. *supra*) et ceux-ci continuent d'accompagner le processus de réforme dans sa mise en œuvre, aux échelles nationales et régionales, par le financement d'infrastructures ou un appui institutionnel au ministère et aux établissements⁴⁶. Le soutien

38 - Des ONG se sont auparavant plaintes qu'elles n'avaient ni réservoir ni réseau à réhabiliter.

39 - Minutes du cluster meeting du 3 octobre 2006.

40 - Entretien avec le directeur de l'EELS

41 - Ces pratiques se retrouvent toutefois largement dans tout le reste du Liban et relèvent à la fois d'un héritage de la guerre civile et d'une réaction face à la mauvaise qualité du service (Féré, 2007).

42 - Nous nous appuyons ici sur le plan d'affaire élaboré par l'établissement pour la période 2004-2009 (SLWE, 2004)

43 - Minutes des *cluster meetings*.

44 - Entretien EELS.

45 - Entretien CISP.

46 - A titre d'exemple, on citera le programme d'appui de l'USaid (agence de développement américaine) au ministère et à l'EELS, de 2003 à 2008 ; celui de la GTZ (agence de développement allemande) au ministère et aux quatre établissements des eaux, à partir de 2008 ; l'appui de l'AFD (Agence Française du Développement) et de la coopération décentralisée lyonnaise et rhône-alpine à l'EELN.

47 - Il s'agit de la délégation du service d'eau potable de la ville de Tripoli à Ondeo, une filiale de Suez, de 2002 à 2007.

apporté à l'EELS durant la reconstruction participe donc d'un appui généralisé au processus de réforme notamment de la part des bailleurs de fonds occidentaux.

Par ailleurs, la concurrence entre les logiques et les objectifs du processus de réforme et d'autres logiques, portées par des acteurs publics ou privés, n'est, elle non plus, spécifique ni au Sud ni à la reconstruction. La concentration des compétences en matière de gestion de l'eau au sein des établissements et leur autonomisation est mise à mal par des résistances au processus de décentralisation (Féré, 2006 ; World Bank, 2009) mais aussi par la volonté de certains acteurs locaux de garder la main sur la gestion de l'eau à l'échelle municipale ou régionale (Féré, 2007). Le processus de réforme, de même que le processus de reconstruction, est par conséquent mis en œuvre de manière différenciée spatialement en fonction du poids des différents acteurs locaux et des réseaux qu'ils parviennent à mobiliser. La logique de marchandisation rencontre elle aussi des oppositions. En dehors du contexte de la guerre et de la reconstruction, l'augmentation du prix de l'eau, corollaire nécessaire au recouvrement des coûts, est en effet problématique sur le plan social et politique (Féré, 2006).

CONCLUSION

Au total, notre étude a montré que si une stratégie globale fondée sur un principe de décharge des institutions publiques sur les acteurs de l'aide a en effet été mise en place, le processus de reconstruction n'est pas aussi univoque lorsqu'on change d'échelle d'analyse. La reconstruction des services d'eau dans le Sud ne s'est pas faite sans l'acteur public responsable de cette question, et celui-ci, de sa propre volonté et n'obtenant qu'un faible soutien des organes publics centraux, a cherché à organiser les travaux en fonction de ses propres besoins et objectifs. Cependant, la reconstruction a été le résultat de négociations permanentes entre les priorités de chacun. Elle a parfois été menée de manière parallèle et fragmentaire par différents acteurs, qu'ils soient publics ou privés, selon leurs logiques propres. Elle a enfin dû faire avec les aléas du jeu politique national et le calendrier des affrontements qui ont marqué le Liban depuis 2005.

Les modalités de la reconstruction du secteur de l'eau relèvent cependant moins de pratiques spécifiques liées au contexte d'urgence que de manières de faire l'action publique plus classiques au Liban (Leenders, 2004 ; Harb, 2005). Par là même, elles nous renseignent plus particulièrement sur la manière dont est mise en œuvre la réforme du secteur de l'eau, nous permettant d'apporter une pierre aux nombreuses

analyses qui cherchent à comprendre comment les nouvelles politiques mondialisées de gestion de l'eau sont transcrites sur les scènes locales.

Le cas libanais montre tout d'abord de fortes similitudes avec le cas palestinien décrit par Aude Signoles (2004), dans un contexte comparable d'État en construction. Très proche sur le papier de la réforme promue au Liban, la réorganisation institutionnelle du secteur de l'eau en Palestine connaît des contraintes assez semblables, que ce soit les résistances de l'État central au processus de décentralisation, la compétition entre institutions publiques ou l'application spatialement différenciée de la réforme en fonction des configurations de pouvoir locales, des liens entre les acteurs locaux et le pouvoir central et des négociations entre les différents acteurs en lice.

À l'inverse, il s'oppose très clairement au cas marocain. Dans un contexte d'État fort ayant une importante tradition de prise en charge des services publics, la réforme du secteur de l'eau menée depuis 1995 et conçue selon les mêmes principes que la réforme libanaise a conduit à une véritable privatisation de la gestion de l'eau à travers la mise en place de contrats de gestion déléguée (Allain-El Mansouri, 2005 ; de Miras, Le Tellier, Saloui, 2005). Dans le cas libanais, les mêmes principes semblent pour l'instant conduire, de manière paradoxale dans un État de tradition libérale, à une affirmation des nouveaux acteurs publics responsables de la gestion de l'eau à l'échelle régionale, et la seule expérience de gestion déléguée menée dans le pays n'a pas été reconduite⁴⁷ (Verdeil et al., 2009).

C'est donc l'importance d'observer les scènes locales dans lesquelles viennent s'insérer les transferts de politique publique que nous rappelle le cas libanais, ceux-ci faisant toujours l'objet de négociations et d'hybridations fonction des héritages et des enjeux locaux.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIN-EL MANSOURI B., 2005, La délégation au secteur privé de la gestion de l'eau potable au Maroc : le cas de Rabat-Salé. La quête de la bonne gouvernance, in de MIRAS C. (dir.), *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, IRD/INAU, 478 p.

ALLÈS C., 2007, *La question du retour de l'État libanais dans l'ancienne zone occupée par Israël. L'exemple du bassin versant du Hasbani-Wazzani*, mémoire de Master 2, Université Lyon II, 213 p.

BAKKER K., 2003, Archipelagos and Networks : Urbanization and Water Privatization in the South, *The Geographical Journal*, vol. 169, n° 4, p. 328-341.

- CATAFAGO S. et JABER B., janvier 2001, *Analyse des stratégies et perspectives de l'eau. Rapport I : monographie de l'eau au Liban*, Plan bleu, Sophia Antipolis, 99 p.
- CORM G., 2003, *Le Liban contemporain. Histoire et société*, Paris, La Découverte, 319 p.
- De MIRAS C., LE TELLIER J., avec la collaboration de A.SALOUÏ, 2005, Le modèle marocain d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Casablanca et Tanger-Tétouan, in de MIRAS C. (dir.), *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, IRD/INAU, 478 p.
- Economic and Social Fund for Development, CDR, octobre 2005, *Formulation of a strategy for social development in Lebanon*, Beyrouth.
- EID-SABBAGH K., 2007, *Reconstructions in Lebanon : neoliberalism and spatial production*, mémoire de Master, American University of Beirut, 203 p.
- FAWAZ M. 2009, Neoliberal urbanity and the right to the city : a view from Beirut's periphery, *Development and Change*, 40 (5), p. 827-852.
- FÉRE C., 2006, *L'accès aux services urbains en réseau dans les villes libanaises : cas d'étude autour de Amioun et Chekka (Liban-Nord)*, mémoire de Master 1 Urbanisme et aménagement, IUL – Université Lyon 2, 106 p.
- FÉRE C., 2007, *Branchés, mal branchés et débranchés au Liban, Les régulations à l'œuvre dans la réforme du secteur de l'eau*, mémoire de Master 2 recherche « Villes et sociétés », IUL – Université Lyon 2, 71 p.
- FRANCLU E., 1999, *Politique de l'eau au Liban à l'heure de la reconstruction*, mémoire de DEA, IEP Aix-Marseille, 125 p.
- GATES C.L., 1998, *The Merchant Republic of Lebanon. Rise of an Open Economy*, Oxford/London, The Centre for Lebanese Studies, I.B.Tauris & Co Ltd, 248 p.
- GHIOTTI S., 2004, *La réforme de la politique de l'eau au Liban. Les enjeux territoriaux de la réorganisation institutionnelle*, rapport de post-doctorat, 56 p.
- Government of Lebanon, Août 2006, *Setting the stage for long term reconstruction : the national recovery process*, Stockholm conference for Lebanon's early recovery, 43 p.
- Government of Lebanon, Novembre 2006, *Lebanon : on the road to reconstruction and recovery*, a periodic report published by the presidency of the Council of Ministers in the Post-July war 2006, Recovery and reconstruction activities, first issue, 23 p.
- HARB M., 2005, *Action publique et système politique pluricommunautaire : les mouvements politiques chiïtes dans le Liban de l'après-guerre*, thèse de doctorat en sciences politiques, Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III, IEP, 397 p.
- INGELS C., 1999, *L'administration libanaise au sortir du conflit civil. Permanence de l'enjeu partisan et impératifs fonctionnels de la reconstruction à portée nationale*, thèse de doctorat en sciences politiques, Aix-Marseille III – IEP d'Aix-en-Provence, 325 p.
- JAGLIN S., 2005, *Services d'eau en Afrique subsaharienne. La fragmentation urbaine en question*, Paris, CNRS éditions, coll. Espaces et Milieux, 244 p.
- LEENDERS R., 2004, Nobody having too much to answer for : laissez-faire, networks and postwar reconstruction in Lebanon, in HEYDEMANN S. (dir.), *Networks of Privilege in the Middle East*, New York, Palgrave Macmillan, 334 p.
- NAHAS C., 2006, *Programme d'investissements publics à 10-15 ans, pour le CDR*, disponible sur www.charbelnahas.org et www.cdr.gov.lb.
- NAJEM T.P., 2000, *Lebanon's Renaissance. The Political Economy of Reconstruction*, Durham Middle East Monograph Series, Ithaca Press, Garnet Publishing Limited, Reading, 268 p.
- PICARD E., 2000, Autorité et souveraineté de l'État à l'épreuve du Liban-Sud, *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°169, p. 32-42.
- QUILTY J. et OHRSTROM L., 2007, The second time as a farce. Stories of another Lebanese reconstruction, *Middle East Report* n°243, p. 31-48.
- RAYMOND C., 2007, Samidoun, trente-trois jours de mobilisation civile à Beyrouth, in MERMIER F. et PICARD E. (dir.), *Liban, une guerre de 33 jours*, Paris, La découverte, 256.p.
- Recovery and reconstitution unit, Office of the prime minister, août 2008, *Lebanon reconstruction, progress and challenges*, 61 p.
- SCHNEIDER-MADANES G., 2001, La construction des catégories du service public dans un pays émergent : les conflits de la concession de l'eau à Buenos Aires, *Flux*, 2001/2-3, n° 44, p. 46-64.
- SIGNOLES A., 2004, *Municipalités et pouvoir local dans les Territoires palestiniens : entre*

domination israélienne et État en formation (1993-2004), thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, 769 p.

SIGNOLES A., 2010, "Quand le lieu compte". La réforme de la gestion de l'eau en Palestine : des configurations locales multiples, *Géocarrefour* 85(2) pp. 129-140

SLWE, septembre 2004, *Business Plan 2005-2009*, prepared by Development alternatives inc., 26 p. (texte photocopié)

SLWE, septembre 2006, *Needs assessment report*, 7 p.

SLWE, septembre 2008, *Business Plan 2009-2013*, prepared by Development alternatives inc., 27 p.

VERDEIL É., GHALEB F., VELUT S., 2007, *Atlas du Liban. Territoires et société*, Beyrouth, IFPO/CNRS-Liban, 205 p.

VERDEIL É., FÉRÉ C. et SCHERRER F., 2009, De la rétroaction entre différenciation territoriale et modèle universel des services urbains en réseau : les enseignements du cas libanais, *Flux*, n° 75, p.27-41.

VIGNAL L., 2007, Pour une économie fragile, un coût exorbitant, in MERMIER F. et PICARD E. (dir.), *Liban, une guerre de 33 jours*, Paris, La découverte, 256 p.

WORLD BANK, Republic of Lebanon, 2009, *Water sector : public expenditure review*, 103 p.

SITOGRAFIE

www.rebuildlebanon.gov.lb
www.lebanon-support.org

Adresse de l'auteur :

IFPO, Beyrouth

christele.alles@gmail.com